

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES
PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française	1 an	6 mois
Ordinaire	1.300 frs	800 rs
Avion	3.300 frs	1.700 frs
ETRANGER	1 an	6 mois
Ordinaire	1.600 frs	900 frs
Avion	3.750 frs	2.300 frs
Au comptant à l'imprimerie : 75 frs		
PRIX DU NUMERO	Par porteur ou par poste :	
	Togo, France et autres Pays d'expression française	90 frs
	Etranger Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 - Tél: 37-18 - LOMÉ.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 80 frs
minimum 250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :
minimum 250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
TÉLÉPHONE 27-01 - LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demande d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es-mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé et de la section d'Anécho dudit tribunal.

Suivant réquisition, n° 5406, déposée le 22 août 1969, le sieur et la dame Akibodé Florentin, profession de greffier en chef en retraite, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise,

demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 89 ca, situé à Tokoin Abové, circonscription de Lomé connu sous le nom d'Abové et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 28, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 31 et 38.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6156, déposée le 27 février 1973 la dame Nicole Sédjro Apéléte, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé Lom-Nava, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 48 ca, situé à Lomé connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la propriété de M. Gbonou Parfait, au sud par le passage Gaviguais, à l'est par les propriétés des sieurs Gafon Symphonien et John Kuéviakoé et à l'Ouest par la propriété de M. Assiongbon Tèko Jean.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6157, déposée le 27 février 1973, le sieur Christian Amavi Ajavon, profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, co-proprétaire et représentant des héritiers Léopold Ayivi Ajavon, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain

en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 53 ca, situé au centre Lomé (quartier n° 1) de la commune, connu sous le nom d'Anagokomé et borné au nord par les propriétés des héritiers Hlomadon Richard, au sud par la rue Colonel-Marroix, à l'est par la rue de l'Eglise et à l'ouest par la propriété des héritiers de Apaloo John Afola.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6158, déposée le 28 février 1973, le sieur Padonou Amoussou Grégoire, profession d'ingénieur-adjoint demeurant et domicilié au service des Eaux et Forêts à Sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 15 a 20 ca, situé à Klabé-Efoukpa, circonscription d'Akposso, connu sous le nom de Fonobé et borné au nord par Elissa Atsena, au sud par Djo Donko et Ababiou, Forgeron à Efoukpa, à l'est par Elissa Atsena et à l'ouest par Elissa Atsena.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6159, déposée le 28 février 1973, le sieur Casimir Mensah, profession d'employé des P.T.T. (B.C.T.R.), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 89 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 125, au sud par une ruelle en projet, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 127 du surplus de la propriété de la collectivité Mississogbi Migbondji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6160, déposée le 28 février 1973, le sieur Anny Siméon, profession de directeur de la Société Togolaise Electronique, demeurant et domicilié à Lomé, (40, rue de la Gare), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 77 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 133, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 128 et 131 du surplus de la propriété de la collectivité Mississogbi Migbondji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6161, déposée le 28 février 1973, le sieur Gbedey Benjamin, profession de Radiotélégraphiste, demeurant et domicilié à Lomé, 27 rue Georges Mensan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 35 ca, situé à Lomé Tokoin, circonscription adm. de Lomé connu sous le nom de Tokoin Klikamé et borné au nord par le lot n° 108, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété de la collectivité Migbondji Mississogbi et à l'ouest par une route transversale.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6162, déposée le 1^{er} mars 1973, le sieur Pierre Aduayi Wognon, profession d'employé à la Régie Renault, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. Paul Adoté Wognon, Ets G. Wacheron à Abidjan (Côte d'Ivoire), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 86 ca, situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par le T.F. 3770 TT à M. Folly Michel, au sud par une rue en projet, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le T.F. 3770 TT de M. Folly Michel.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6163, déposée le 1^{er} mars 1973, le sieur Boronbossou Joseph, profession de secrétaire à la B.N.P., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin-Tanné, circonscription adm. de Lomé connu sous le nom de Tokoin Tanné et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot n° 12, à l'est par le lot n° 9, tous la propriété de M. Dovi Dola et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6164, déposée le 5 mars 1973, la dame Huntovoké Akoussan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 55 ca situé à Tokoin Lomé, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par les propriétés Marc Adjamba et Ayikpè Konou, au sud par la 2^e rue au nord de la nouvelle route circulaire, à l'est par la propriété Ayikpè Konou et à l'ouest par la propriété André Kponomaïzo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6165, déposée le 5 mars 1973, le sieur d'Almeida P. Bernard, profession d'Agent technique de la Santé, demeurant et domicilié à 39, Avenue de la Libération Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de

la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 86 ca, situé à Aflao Gakli, circonscription adm. de Lomé, connu sous le nom de Cassablanca et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n^{os} 23 et 24, à l'est par la route de Palimé et à l'ouest par le lot n^o 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,
E. K. Dogbé

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le vendredi 5 octobre 1973 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes, circonscription administrative de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 ha 30 a 79 ca, connu sous le nom de Elavagnon et borné au nord, à l'est par Etienne Nyabi Aloukou, au sud par Siegfried Agbogbo et à l'ouest par la route Dzogbegan Elavagnon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pedro d'Almeida, directeur de l'U.T.B. à Lomé, suivant réquisition du 2 août 1972, n^o 5973.

Le samedi 6 octobre 1973 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes, circonscription administrative de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 ha 22 a 32 ca, connu sous le nom de Apéyéme et borné au nord par Ayi Timothée, au sud par Amouzougan Jean, à l'est par une ruelle vers Kpétoé et à l'ouest par la collectivité Fritz Bassah, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pedro d'Almeida, directeur représentant l'U.T.B. à Lomé, suivant réquisition du 2 août 1972, n^o 5974.

Le mardi 2 octobre 1973 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, circonscription administrative de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 48 a 53 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par Seibou Bala, au sud par Salifou Abibou, à l'est par Anthony Michel et à l'ouest par Novon Senyo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Klika Komi Nicolas, acheteur de produits à Palimé, suivant réquisition du 11 août 1972, n^o 5985.

Le jeudi 4 octobre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes Apéyéme, circonscription administrative de Klouto consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 ha 87 a 31 ca, connu sous le nom de Bata et borné au nord par la rivière Agbemanolouvoé, au sud par la route Dayes Kétéme, à l'est et à l'ouest par Evans Kpégba, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djondo Gervais, directeur général de la C.S.S. T. à Lomé, suivant réquisition du 28 août 1972, n^o 5995.

Le jeudi 18 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 15 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par l'emprise du C.F. Port, au sud, à l'ouest par la collectivité Boko Tsissé et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchona Arrouka Jérôme, inspecteur Enseignant premier Degré Atakpamé, suivant réquisition du 5 septembre 1972, n^o 6000.

Le mercredi 24 octobre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 78 ca, connu sous le nom de Nyekonakpoé et borné au nord par une rue en projet, au sud par Angelo Olympio, à l'est par Thomas Ahiepor et à l'ouest par la rue Mgr. Cessou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kudjawa Michel, planteur à Lomé s/c de l'Etude de M. Agbodjan Laurent, géomètre à Lomé, suivant réquisition du 9 septembre 1972, n^o 6002.

Le mardi 9 octobre 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par des rues en projet et au sud par Djobokou Peter, dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Eunice V. Adabunu, commerçante à Lomé 50 rue de Bè, suivant réquisition du 12 septembre 1972, n^o 6004.

Le vendredi 12 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. Adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 95 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par des rues en projet et à l'Est par la collectivité Amegadjie Kégu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tete Tétévi Godwin, propriétaire à Lomé 10 rue de l'Oti, suivant réquisition du 13 septembre 1972, n^o 6005.

Le jeudi 11 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 24 a 04 ca, connu sous le nom de Aplagadido et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité Agoudanou Degbevi et au Sud par Elias Noch Kwassivi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Elias Noch Kwassivi, commerçant à Lomé, suivant réquisition du 14 septembre 1972, n^o 6007.

Le lundi 15 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 72 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord par les lots n^{os} 45, 43, au Sud par une rue en projet, à l'Est par le lot n^o 42 et à l'Ouest par les lots nos 47, 48, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assignon Robert, instituteur à Ahépé, suivant réquisition du 20 septembre 1972, n^o 6012.

Le mardi 16 octobre 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 56 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par Awunor Gliga, au Sud, à l'Ouest par la route Aflao-Agbalépédogan et à l'Est par feu Robert Doe, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hubert Ajavon, fonctionnaire à la C.E.E.T. à Lomé en retraite, suivant réquisition du 22 septembre 1972, n° 6014.

Le mercredi 17 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 10 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par une rue en projet, au Sud, à l'Est par la collectivité Kponvi et à l'Ouest par Amégninou Michel, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sebor Martin, Employé de commerce « Gastonègre » Lomé, suivant réquisition du 22 septembre 1972, n° 6015.

Le lundi 15 octobre 1973, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord par les lots n° 74, 72, au Sud par une rue en projet, à l'Est par le lot n° 69 et à l'Ouest par le lot n° 75, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Michel et Mme Claudine Lawson, née Dossou, technicien de la navigation aérienne à Lomé, suivant réquisition du 28 septembre 1972, n° 6018.

Le vendredi 19 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 63 ca, connu sous le nom de Doulassamé et borné au Nord par Amétonou Dovi, au Sud par une ruelle, à l'Est par Akakpo Labada et à l'Ouest par El Hadji Salami, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lassissi Bello, commerçant particulier à Lomé, suivant réquisition du 28 septembre 1972, no 6019.

Le vendredi 26 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 60 ca, connu sous le nom de Bè cocoteraie Dagbie et borné au Nord par le lot n° 41, au Sud par un passage, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la collectivité Dagbie, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Atsali A. John, mécanicien en retraite à Lomé Bè, suivant réquisition du 2 octobre 1972, n° 6020.

Le mardi 23 octobre 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 71 a 63 ca, connu sous le nom de Atchanti et borné au Nord par Ndanou Ayigan, au Sud par Ativon Magblon, à l'Est par Amevon Atikpala et à l'Ouest par Akakpo Tovon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbenyon K. Justin, peintre à Lomé s/c de M. Badjene Robert, géomètre à Lomé, suivant réquisition du 6 octobre 1972, n° 6021.

Le vendredi 12 octobre 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 67 a 75 ca connu sous le nom de Gakli et borné au Nord par Yehouessi Eugène, au Sud par Joseph Messan et les héritiers Edjonawo Laba, à l'Est par Mikessokpo Aziaka et à l'Ouest par la route de raccordement, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouévi Hippolyte, ingénieur des TP à Lomé Togo-Port, représentant de l'Association sportive et culturelle « Etoile Filante de Lomé », suivant réquisition du 4 octobre 1972, n° 6022.

Le lundi 29 octobre 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 28 a 97 ca et borné au Nord, à l'Ouest par Hounzé Doubota, au Sud par Adonsou Edeh et à l'Est par N'sougan Tenou, dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Johnson Marie Frieda, sage-femme à Lomé Nyékonakpoé, suivant réquisition du 17 octobre 1972, n° 6025.

Le mardi 30 octobre 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 38 a 15 ca, connu sous le nom de Dévégo et borné au Nord par Hossomi Ahadji, au Sud par Amewoto Komlan, à l'Est par Ahoulété Ayivi, à l'Ouest par Adégnon Fiomakou, dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Johnson Marie Frieda, sage-femme à Lomé, suivant réquisition du 18 octobre 1972, n° 6026.

Le mercredi 31 octobre 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 20 a 99 ca, connu sous le nom de Logoti et borné au Nord, à l'Est par Sodokpon Yantchikpan, au Sud et à l'Ouest par Hodan Agbokou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Carolus Amétépé, agent des douanes au Dahomey s/c de M. Moses Tete, géomètre à Lomé 11 rue Boko Agegee, suivant réquisition du 19 octobre 1972, n° 6028.

Le mercredi 17 octobre 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a 74 ca, connu sous le nom de Soviépé et borné au Nord par Klouvi, au Sud par la route Lomé-Palimé, à l'Est par Hounwatsi Vohon et à l'Ouest par Edoh Gakpé, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Marie Madeleine Afiavi Agbokou, étudiante à l'Université du Bénin à Lomé, suivant réquisition du 21 octobre 1972, n° 6032.

Le mardi 9 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est, à l'ouest par Nukafou Djoka et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akué Jonathan Joseph, ingénieur des TP à Lomé, 46, rue des Cygnes, suivant réquisition du 26 octobre 1972, n° 6038.

Le jeudi 18 octobre 1973, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 58 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par Tchapo, au sud par le rond point, à l'est par la collectivité Agboli et à l'ouest par Avenue de la Libération prolongée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mensah Akouété Damien, agent technique de la santé à Lomé (direction de santé), suivant réquisition du 26 octobre 1972, n° 6040.

Le mercredi 3 octobre 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes, circ. adm. de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 73 a 40 ca, connu sous le nom de Apéyéme et borné au nord par le ruisseau Demédzahé, au sud par la route Apéyéme-Adéta, à l'est et à l'ouest par Lodonou, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Johnson Ferrier, pharmacienne à Lomé, suivant réquisition du 28 octobre 1972, n° 6046.

Le mercredi 3 octobre 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dayes, circ. adm. de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 60 a 04 ca, connu sous le nom de Apéyéme et borné au nord, à l'est par Kpégba Jonas, au sud par le ruisseau Démédzahé et à l'ouest par Venyi Nyaku Hubert, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Francis Johnson Romuald, docteur en pharmacie à Lomé — Togopharma, suivant réquisition du 28 octobre 1972, n° 6047.

Le mercredi 10 octobre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord, au sud, à l'est par les lots n°s 1, 4, 5 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adom Djafalo Alexandre, gendarme à Lomé (Gendarmerie Nationale), suivant réquisition du 8 novembre 1972, n° 6050.

Le lundi 22 octobre 1973 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 99 ca, connu sous le nom de Amoutivé Tokoin et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par Hoka Ghongli Amenikpi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Komlan Atitso Sadjédé, maître maçon à Lomé, suivant réquisition du 14 novembre 1972, n° 6060.

Le lundi 1^{er} octobre 1973 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, circ. adm. de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 ha 56 a 84 ca, connu sous le nom de Noumetoukondji et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Adokpa et à l'est par la route Avétonou Wonougba, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jondoh Louis, commerçant à Palimé, suivant réquisition du 11 décembre 1972, n° 6079.

Le jeudi 25 octobre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 16 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par des parcelles n°s 3, 5 et 6, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Fanou Hubert, préposé des douanes à Lomé, suivant réquisition du 14 décembre 1972, n° 6085.

Le jeudi 25 octobre 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 40 ca, connu sous le nom de Tokoin Central et borné au nord par le lot n° 26, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 18 et à l'ouest par le lot n° 20 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ewé A. Léopold, employé de commerce à Lomé (Unicomer), suivant réquisition du 30 janvier 1973, n° 6117.

Le lundi 22 octobre 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 97 ca, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au nord par le lot n° 12, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par Gartner Otto Augustin, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ewe A. Léopold, employé de commerce à Lomé (Unicomer), suivant réquisition du 30 janvier 1973, n° 6118.

Le mardi 16 octobre 1973, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 98 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Mississogbi et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpakpo Robert Amouzou, Tourneur aux TP hydraulique à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} février 1973, n° 6124.

Le lundi 12 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 61 ca, connu sous le nom de Tokoin Kélégougan et borné au Nord par Dankpo Apédoh, au sud par une Réserve adm., à l'Est par Dogonou Amewou et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Fidélia Dovi, revendeuse à Lomé 33, Rue de Bordeaux, suivant réquisition du 14 août 1972, n° 5987.

Le mercredi 14 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'ouest, par des rues en projet, au sud par le lot n° 258 et à l'est par le lot n° 260, dont l'immatriculation a été demandée par Peré Benoît, Peré Elisabeth : 1^{er} ingénieur géologue, 2^o professeur à Lomé s/c de M. Badjéné Robert, géomètre 12, rue de la Somme, suivant réquisition du 7 septembre 1972, n° 6001.

Le lundi 5 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, circ. adm. d'Anécho, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 87 ca, connu sous le nom d'Adjido et borné au nord par Victoria Ayaba, au sud par Djondo Pierre, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Akolor Michel, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Félix Sittie, propriétaire planteur à Anécho, suivant réquisition du 15 septembre 1972, n° 6009.

Le mardi 13 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 58 ca, connu sous le nom de route Djagblé et borné au nord par Joseph Adjeteu, au sud par Noël Akakpo, à l'est par la route Djagblé et à l'ouest par Alphonse Akpabie et Joseph Adjeteu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Messan Pierre, instituteur à Lomé s/c de M. Lawson Denis, Etude M° Viale à Lomé, suivant réquisition du 20 septembre 1972, n° 6013.

Le vendredi 16 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 05 ca, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par une réserve adm., au Sud par feu Ameganvi Charles Pédanou, à l'est par Gaké Gabriel et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpaki Koffi G. Parfait, contrôleur technique à la Radiodiffusion Lomé, suivant réquisition du 26 septembre 1972, n° 6016.

Le jeudi 8 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par le lot n° 63, au sud par le lot n° 74, à l'est par le lot n° 73 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djossou Komlavi Vincent, militaire au RIT à Lomé, suivant réquisition du 27 septembre 1972, n° 6017.

Le mercredi 14 novembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 41 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 11, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gayibor A. C. Dominique, fonctionnaire à Lomé (Sotoma), suivant réquisition du 18 octobre 1972, n° 6027.

Le mercredi 21 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 41 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par Aboni Akossou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur N'Soukpoé Alphonse, commissaire de police (Sûreté nationale Lomé), suivant réquisition du 21 octobre 1972, n° 6034.

Le vendredi 16 novembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 51 ca, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par une ruelle, au sud, à l'est par des lots n°s 5, 4 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayi Timothée, tailleur à Lomé 43, Rue de Palimé, suivant réquisition du 26 octobre 1972 n° 6041.

Le vendredi 2 novembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 08 a 91 ca, connu sous le nom de Ayivémé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gavon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djadja Avognon Daniel, cultivateur à Agouévé Klévé, suivant réquisition du 27 octobre 1972, n° 6042.

Le mardi 6 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, circ. adm. d'Anécho, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 82 ca, connu sous le nom de Kpodji et borné au nord par la route Glidji-Kpodji, au sud par la famille Mondevi, à l'est par le cimetière et à l'ouest par un passage, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Augustin Foli Kpodar, fonctionnaire en retraite à Lomé, suivant réquisition du 9 novembre 1972, n° 6053.

Le vendredi 9 novembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 11 a 91 ca, connu sous le nom de Tokoin Hougodé et borné au nord par la collectivité Gedu Dara, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuevi Hippolyte, ingénieur des T.P. à Lomé-Port, suivant réquisition du 30 novembre 1972, n° 6072.

Le vendredi 9 novembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 15 a 16 ca, connu sous le nom de Tokoin Hongodé et borné au nord par le lot n° 2, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par Semelon Nadon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuevi Hippolyte, ingénieur des T.P. Port à Lomé, suivant réquisition du 30 novembre 1972, n° 6073.

Le vendredi 9 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 95 ca et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par Mensah Marcellin et à l'est par la collectivité Gedu Dara, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbodjan A. Methode, photographe (section criminologie) Sûreté nationale Lomé, suivant réquisition du 30 novembre 1972, n° 6074.

Le jeudi 22 novembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 46 ca, connu sous le nom de

Tokoin et borné au nord, à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par la famille Dangbui, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Messan K. Ayi Edouard, directeur de la Société Mobil oil à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1972, n° 6075.

Le lundi 5 novembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, circ. adm. d'Anécho, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 30 ca, connu sous le nom de Adjido Yessouvito et borné au nord par de Souza Emmanuel, au sud par Djondo Emile, à l'est par Bangheron et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Kielwasser Justine, sage-femme en retraite à Anécho, suivant réquisition du 2 décembre 1972, n° 6076.

Le mardi 6 novembre 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, circ. adm. d'Anécho, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 00 ca, connu sous le nom de Adjido Zongo et borné au nord, à l'ouest par Cosme Abaglo, au sud par une rue en projet et à l'est par Ayivi Augustin Adamah, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abaglo Eugène Antoine, inspecteur des impôts à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1972, n° 6077.

Le mercredi 7 novembre 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouégan, cir. adm. d'Anécho, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 98 a 63 ca, connu sous le nom de Houngatomé et borné au nord par la Lagune Etan, au sud par la route Djondokondji Sivamé, à l'est par Amouzouvi Folly Zé et Komlanvi Djondo et à l'ouest par Messan Assignon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayika Anoumou Antoine, agent de Banque à Lomé, suivant réquisition du 5 décembre 1972, n° 6078.

Le mardi 27 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom de Tokoin Klévé et borné au nord par les lots n°s 6, 7 et 8, au sud par les 19 et 20, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Blaise Santos, mandataire de M. Lawson T. David, suivant réquisition du 18 décembre 1972, n° 6087.

Le jeudi 29 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tokoin Abovey et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par des lots n°s 50 et 53, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Atikpa Ekoué Joseph, géomètre dessinateur s/c de M. Dossou Simon Lomé-Tokoin, Rue Pana Ombri, suivant réquisition du 2 janvier 1973, n° 6090.

Le vendredi 23 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 96 ca, connu sous le nom de Tokoin Est et borné au nord, à l'est, à l'ouest par Joseph

Adjallé et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Gnansounou Elisabeth, revendeuse à Lomé 13, Rue Curie, suivant réquisition du 2 janvier 1973, n° 6093.

Le lundi 26 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 98 ca, connu sous le nom de Tokoin ouest et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud par une carrière et à l'ouest par Dagba Jules, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dagba Jules, Greffier en Chef, Cour d'Appel, suivant réquisition du 4 janvier 1973, n° 6094.

Le vendredi 30 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Klévé (Tokoin) et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par des lots n°s 4 et 40, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpabie Lucien, inspecteur de la Jeunesse et Sports à Sokodé, suivant réquisition du 4 janvier 1973, n° 6095.

Le jeudi 8 novembre 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 04 ca, connu sous le nom de Tokoin Klévé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par Zigui Agbon et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur da Silveira Jean Messan, directeur de la SOTOMAREY à Lomé Kodjoviakopé, suivant réquisition du 26 janvier 1973, n° 6109.

Le vendredi 9 novembre 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 62 ca, connu sous le nom de Tokoin Hongodé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par des rues en projet et au sud par la collectivité Missiadan Gedu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur da Silveira Jean, directeur de la SOTOMAREY à Lomé, suivant réquisition du 26 janvier 1973, n° 6110.

Le lundi 12 novembre 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 72 ca, connu sous le nom de Tokoin Klévé et borné au nord par le sieur Légélé Djissou, au sud par le lot n° 58, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 5 et 49, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur da Silveira Jean Messan, directeur de la SOTOMAREY à (Kodjoviakopé), suivant réquisition du 26 janvier 1973, n° 6111.

Le lundi 19 novembre 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud, à l'est par Djoka Logan et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation

a été demandée par le sieur Jean Mensan da Silveira, directeur de la SOTOMAREY à Lomé, suivant réquisition du 26 janvier 1973, n° 6112.

Le mardi 20 novembre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 74 ca, connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Anécho, au sud par Notsou Komlan Nyamatsi, à l'est par la collectivité Maglo et à l'ouest par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Walter Johnson, électricien à la C.E.E.T. à Lomé, suivant réquisition du 26 janvier 1973, n° 6113.

Le jeudi 15 novembre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 96 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par la collectivité Agbedekpè, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Georges Ado Akwei, administrateur du personnel à l'O.M.S. à Brazzaville de passage à Lomé, suivant réquisition du 29 janvier 1973, n° 6116.

Le lundi 19 novembre 1973, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Tokoin-Tanné et borné au nord par Akouété Dogbé, au sud par le lot n° 61, à l'est par Gbonvi Tsomanah et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amaïzo Dovi Louis, employé au ministère des affaires étrangères Lomé, représenté par Kueviakoé Patrice (mandataire) Lomé, suivant réquisition du 31 janvier 1973, n° 6119.

Le vendredi 9 novembre 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 31 ca, connu sous le nom de Tokoin Hongodé et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 3, de la collectivité Missiadan Gedu, à l'est par une rue et à l'ouest par la propriété Semalon Nadon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abathan Félicien, électricien-bâtiments 31, rue Houndjago à Kodjoviakopé-Lomé, suivant réquisition du 31 janvier 1973, n° 6120.

Le mercredi 21 novembre 1973, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 12 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 155, à l'est par le lot n° 168 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchangané A. Théodore, militaire-Lieutenant au camp RIT Lomé, suivant réquisition du 31 janvier 1973, n° 6121.

Le vendredi 23 novembre 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 37 ca, connu sous le nom de Lomé-Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété de M. Attisso K. Sikpoé, à l'est par la propriété de M. Offissa Christophe Sikpoé et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Félix de Souza, mécanicien à la Brasserie du Bénin à Lomé, suivant réquisition du 14 février 1973, n° 6144.

Le jeudi 22 novembre 1973, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 17 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 8, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété Zankou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchacorom Honoré, officier de Police à Lomé, suivant réquisition du 15 février 1973, n° 6146.

Le mercredi 28 novembre 1973 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 48 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par la propriété de la famille Agegee, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété Ayikpè Konu et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kowu Patrice Salako, contrôleur des PTT à Palimé, suivant réquisition du 21 février 1973, n° 6152.

Le conservateur de la propriété foncière,
E. K. Dogbé